

## **Communiqué de presse de curacasa du 30 juillet 2026**

### **Limitation de pratiquer à charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) pour les prestataires des soins à domicile en Valais**

curacasa, l'association spécialisée des infirmiers et des infirmières indépendants a pris connaissance avec surprise du communiqué de presse du canton du Valais, "[Admission à facturer à charge de l'assurance obligatoire des soins – – vs.ch](#)" daté du 21 juillet 2026. Sans avoir été consultés, nous découvrons la décision du Conseil d'Etat de ne plus délivrer de nouvelles admissions à pratiquer à charge de l'AOS pour les prestataires de soins à domicile ([Bulletin officiel du canton du Valais](#)) dès le 1<sup>er</sup> juillet 2026. La raison évoquée est la forte augmentation du nombre d'infirmiers.e.s indépendant.e.s et des organisations privées des soins domicile entraînant une hausse importante du volume d'heures de soins facturées. Pour le canton, cette hausse du nombre de prestataires est responsable d'une évolution des coûts AOS plus rapide en Valais que dans l'ensemble de la Suisse dans le domaine des soins de longue durée.

Les soins à domicile sont assurés pour des organisations publiques et privées de soins à domicile. Dans le canton du Valais, quelques 200 infirmiers.e.s peuvent effectuer des prestations dans ce domaine sous leur propre responsabilité en tant qu'indépendant.e<sup>1</sup>. Depuis une vingtaine d'année, nous connaissons une augmentation du nombre d'infirmier.e.s indépendant.e.s sur l'ensemble territoire Suisse. Cette croissance s'inscrit dans le contexte d'un vieillissement de la population accompagné d'une augmentation des comorbidités et d'une politique de renforcement de l'ambulatoire. C'est une réalité bien connue en Suisse. Le canton du Valais prévoit d'ailleurs une augmentation du besoin de soins à domicile d'ici 2035 pouvant se situer à 148%<sup>2</sup>.

### **Des ressources supplémentaires nécessaires**

En bloquant les nouvelles admissions à pratiquer à charge de l'AOS, les soins supplémentaires liés au vieillissement de la population devront être assurés par les organisations déjà ont place qui peuvent engager sans limites du personnel soignant, ce qui n'est pas le cas pour les infirmiers.e.s indépendant.e.s. Il faut savoir que les coûts des organisations des soins sont plus élevés que celui des infirmières indépendantes pour diverses raisons et notamment du fait que les coûts administratifs sont différents. De 2011 à 2023, le nombre d'indépendants supplémentaires est de 102 toutes intégralement

---

<sup>1</sup> Données alliance care

<sup>2</sup> Planification des soins de longue durée 2026-2035 Rapport provisoire du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) soumis à la procédure de consultation (Tableau 12, novembre 2025)

affectées aux soins alors que le personnel administratif des CMS a augmenté de 191 personnes<sup>3</sup>. "Le canton du Tessin a limité les nouvelles admissions à pratiquer à charge de l'AOS depuis fin 2024, sans effet sur l'augmentation des coûts. Le transfert des soins vers des prestataires plus coûteux ne peut pas faire baisser la facture. Si les cantons ne reviennent pas en arrière, il faut s'attendre à une accélération de l'augmentation des coûts et peut-être même un rationnement des soins à la population." craint Gérard Villarejo, président de curacasa.

### **L'indépendance, une solution plutôt qu'un problème**

Même si les conditions de travail sont plus difficiles ces dernières années pour les infirmières indépendantes, ce modèle de travail continue d'être apprécié par rapport aux conditions difficiles rencontrées ailleurs dans les soins. Cela explique pourquoi de plus en plus d'infirmières choisissent l'indépendance. "L'activité indépendantes des soins permet de maintenir des infirmières dans les soins. Si elles n'ont plus cette opportunité d'évolution de carrière nous risquons de les voir définitivement quitter les soins, ce qui aggravera encore plus la pénurie que nous connaissons déjà dans le secteur. Qui soignera la population valaisanne ? " souligne Géraldine Brustier, responsable alliance care Valais.

### **Une situation regrettable**

Conformément à la réglementation fédérale, le canton se base sur l'augmentation des coûts par assuré pour imposer une limitation des nouvelles admissions. Or le coût par patient reste plus faible en Valais qu'en moyenne Suisse. Les autorités se sont données une période non définie d'évaluation de la mesure. Nous attendons maintenant de leurs parts qu'elles nous fournissent des précisions sur les données qui les ont conduits à prendre une telle décision et de nous associer à l'avenir au processus d'évaluation dans l'espoir de revenir rapidement à une réadmission de nouvelles infirmier.e.s indépendant.e.s à pratiquer à charge de l'AOS

---

<sup>3</sup> [Observatoire valaisan de la santé](#) , Personnel des services d'aide et de soins à domicile (SASD), informations complémentaires (Source excel 2023, page "Personnel\_Fonction")



## Contact

Gérard Villarejo, président curacasa, [gerard.villarejo@alliance-care.ch](mailto:gerard.villarejo@alliance-care.ch), 079 759 18 52

Géraldine Brustier, représentante de curacasa en tant que responsable alliance care Valais, [valais@alliance-care.ch](mailto:valais@alliance-care.ch), 058 360 01 57

Pierre-André Wagner, juriste alliance care, +41 58 360 01 81, [pierre-andre.wagner@alliance-care.ch](mailto:pierre-andre.wagner@alliance-care.ch)